

**ANNEXE B - Courrier de réponse du 22 février 2022 à la demande de la
famille Calleriza lors de la concertation avec le public**



PRÉFÈTE DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Le directeur
à
Famille Calleriza
200 rue Henri Moissan
30290 Laudun l'Ardoise

Service Eau et Risques

Affaire suivie par : Marianne LAGANIER
Tél. : 04 66 62 65 62
marianne.laganier@gard.gouv.fr

Nîmes, le 22 FEV. 2022

Objet : votre contribution sur le projet de PPRI de
Laudun l'Ardoise
Réf : 2022-037

Par courriers du 26 juin et du 23 novembre 2021 vous m'avez transmis vos observations sur le projet de PPRI de Laudun l'Ardoise pour ce qui concerne des parcelles de votre propriété familiale. Vous m'interrogez sur la qualification de l'aléa sur vos parcelles situées en zone de débordement du Rhône. En effet, dans le projet de PPRI, vos parcelles sont situées partiellement en aléa modéré et en aléa résiduel.

Après vérification par mes services, il est apparu que l'aléa a été surestimé sur certaines de vos parcelles. Une emprise erronée de l'aléa résiduel a été utilisée pour établir le zonage réglementaire. Aussi, je vous informe que mes services procéderont à une modification du zonage réglementaire du PPRI de Laudun-l'Ardoise dans votre secteur, et ce à l'issue de l'enquête publique (la durée d'expertise de votre situation n'ayant pas permis de prendre en compte ces modifications dans le dossier soumis à enquête publique). Néanmoins, certaines de vos parcelles (AT160, 161, 163 et 164) restent concernées par de l'aléa modéré. Vous trouverez en annexe un tableau synthétisant les modifications qui seront opérées sur le zonage réglementaire au niveau de vos parcelles, ainsi qu'une projection de la carte d'aléa après modifications.

Je vous informe que l'enquête publique se déroulera du 16 mars au 15 avril 2022. Je vous invite donc à reformuler vos observations le moment venu. Les modalités de participation seront indiquées prochainement sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Le Chef du Service Eau et Risques

Vincent COURTRAY

Annexe au courrier n°2022-037

Modification de l'aléa résiduel sur les parcelles AT 97, 97, 154,
156, 160, 161, 163 et 164

Parcelle n°	Aléas du PPRi soumis à la consultation du public le 23 octobre 2021	Aléas après modification de l'aléa résiduel
AT95	Résiduel	Hors aléas
AT96	Résiduel	Hors aléas
AT97	Résiduel	Hors aléas
AT154	Résiduel	Hors aléas
AT156	Résiduel	Hors aléas
AT160	Partiellement résiduel et modéré	Partiellement hors aléas et modéré
AT161	Modéré	Modéré
AT163	Partiellement résiduel et modéré	Partiellement hors aléas et modéré
AT164	Partiellement résiduel et modéré	Partiellement hors aléas et modéré

